

# Les Principes

Developés par UNICEF.

**Les droits de l'enfant et les principes commerciaux (les Principes) constituent le premier ensemble complet de principes destinés à guider les entreprises sur l'ensemble des actions qu'elles peuvent entreprendre sur le lieu de travail, sur le marché et dans la communauté pour respecter et soutenir les droits des enfants.**

1

Ils doivent assumer leur responsabilité de respecter **les droits des enfants** et s'engager à soutenir les droits humains des enfants.



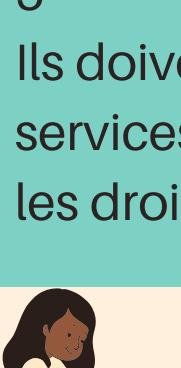
2

Ils doivent contribuer à l'**élimination du travail des enfants**, y compris dans toutes les activités et relations commerciales.



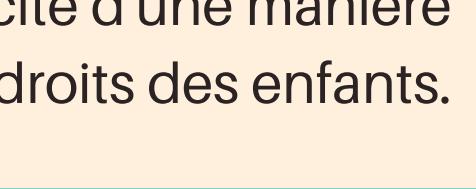
3

Ils doivent fournir du **travail convenable** aux jeunes travailleurs, aux parents et aux aidants.



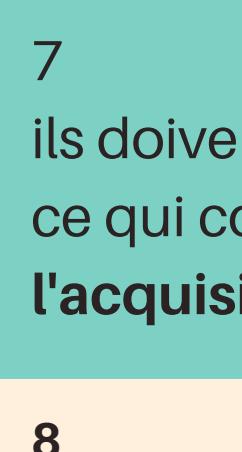
4

Ils doivent assurer **la protection et la sécurité** des enfants dans toutes les activités et installations commerciales



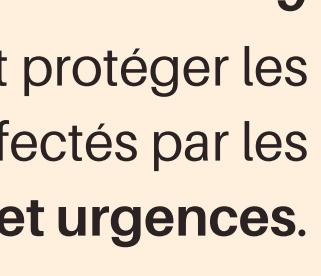
5

Ils doivent s'assurer que les produits et services sont **sûrs** et chercher à soutenir les droits des enfants à travers eux.



6

Ils doivent faire de la publicité d'une manière qui respecte les droits des enfants.



7

Ils doivent respecter les droits des enfants en ce qui concerne **l'environnement et l'acquisition et l'utilisation des terres**.

8

Ils doivent respecter et soutenir les droits des enfants dans les **configurations de sécurité**.

Ils doivent protéger les enfants affectés par les **désastres et urgences**.

